



SDU CLIAS 93 - FSU
Section des communaux de Montreuil
24 rue de Paris 93100 Montreuil
01 42 87 43 00
sduclias93@montreuil.fr

FSU

Des résultats qui ne sont pas à la hauteur de nos revendications ***Négociations de la subvention au COS***

Un communiqué municipal précipité !

Dans ces négociations, la FSU revendiquait :

- Une subvention pour le COS au minimum d'**1 million d'euros en année pleine**
- **Une consultation des agents sur leurs attentes** en matière d'activités sociales (subvention au COS) et d'actions sociales (titres-restaurants, aide à la complémentaire santé) qui aurait clarifié la négociation.

D'autres syndicats que le nôtre se sont aussi exprimés en ce sens, mais faute d'accord unanime, la municipalité ne veut pas l'organiser.

Après 5 réunions du 8 février au 6 mars 2012, la municipalité a décidé d'acter la fin des négociations, ce que les syndicats ont dû accepter, pour permettre au COS de travailler et proposer aux agents des activités dans le domaine des loisirs, culturel et sportif.

S'il y a accord des syndicats sur le contenu de la convention COS, notons déjà que **nous avons deux désaccords avec le communiqué municipal**, envoyé précipitamment au personnel :

1°) Il a été oublié **qu'une clause de revoyure a été décidée** qui permettra un abondement du COS au cas où l'enveloppe pour l'action sociale (titres-restaurants...) ne serait pas toute dépensée.

2°) la tranche conditionnelle¹ en 2013 et 2014 est de 0,25 % (et non de 0,23 %) pour une subvention globale au COS de **900 000 euros**, pour une enveloppe globale de **3 045 009 euros en année pleine à partir de 2013**, si l'on y ajoute les nouvelles actions sociales.

Maintenant, il faut ouvrir les négociations sur les nouvelles actions sociales pour répondre aux attentes fortes des agents

En matière de restauration, la FSU continue de revendiquer, à moyen terme, **l'ouverture d'un restaurant inter-entreprises**, pour autant, l'attribution de titres-restaurants est une solution à court terme permettant d'aider une majeure partie du personnel.

Pour les agents mangeant aujourd'hui à Monoprix, il faut des mesures d'accompagnement : **salles de convivialité, menus attractifs dans les restaurants locaux.**

En matière d'aide à la complémentaire santé, il faut que ce soit le processus de labellisation des mutuelles qui soit choisi par la ville pour garantir la liberté de choix de l'agent et ne pas retomber dans l'ornière Dexia....

Il est impératif que les syndicats puissent contrôler que l'enveloppe des 3 millions pour la politique sociale soit bien dépensée, d'où la clause de revoyure.

¹ Cette tranche de 0,25 % sera versée si le COS dépense bien les 1 % et remplit les obligations fixées par la convention. En 2012, 0,2 % sera versé en plus de 1,4 %, sous les mêmes conditions.